



!ExpEûITION

## PROCÈS VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS ET LE DIX MARS.

### A la requête de :

La CAIXA GERAL DE DEPOSITOS, dont le siège social est à PARIS, 38-40, rue de Provence, pour lequel domicile est élu au cabinet de Maître MAQUIN JOFFRE, avocat à VINCENNES, domicilié 14, rue Lejemptel, agissant en vertu :

D'un acte notarié reçu le 30 juin 2015 par Maître MONCEAU, Notaire à MELUN ;

Un commandement aux fins de saisie immobilière ayant été délivré par acte de mon ministère en date du 7 février 2023.

**Je, Arnaud MARTINEZ, Huissier de Justice Associé près le Tribunal Judiciaire de CRÉTEIL, y résidant 60, rue Jean-Jaurès à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (Val de Marne), soussigné,**

me suis transporté ce jour à MAROLLES-EN-BRIE (94), 4, avenue des Quarante Arpents, où étant à 10 heures, assisté d'un expert chargé de procéder aux métrés et aux divers diagnostics nécessaires à la mise en vente des biens, pour procéder aux opérations de description des biens appartenant à Monsieur et Madame [REDACTED] et formant :

- Lot 208 : dans le bâtiment au deuxième étage un appartement de quatre pièces principales ;
- Lot 81 : au sous-sol une cave portant le n° 5 ;
- Lot n° 10: au sous-sol un emplacement de stationnement portant le n° 10 ;
- Lot 9 : un emplacement de stationnement portant le n° 9.

À l'adresse indiquée, il existe en ensemble d'immeubles d'habitation.

Sur place, j'ai pu apprendre que le syndic de la copropriété était le Cabinet ABP SERRIS, 6 rue de la Fontaine.

Sur place, j'ai rencontré Madame BOZKURE Devrim à qui j'ai décliné mes nom, qualité et l'objet de ma mission, cette dernière m'ayant donné son autorisation pour instrumenter, j'ai procédé en sa présence aux constatations suivantes :

Madame BOZKURE me déclare qu'elle occupe les lieux avec son mari et ses enfants en vertu d'un bail en date du 16 février 2016 et qu'à ce titre elle règle un loyer de 900 €uros plus 40 €uros de charges.

J'ai demandé à Madame BOZKURE de me permettre de prendre une copie de son bail, ce qu'elle a refusé.

Je lui ai fait une demande par mail le 10 mars et le 17 mars je n'ai toujours pas reçu de réponse.

J'ai alors procédé à la description de l'appartement.

Il se compose de :

Une entrée équipée d'un placard, dont le sol est en parquet.

Attenante à l'entrée, une salle de séjour dont le sol est en parquet, qui prend jour par une fenêtre et une porte-fenêtre donnant sur un balcon.

Attenante au séjour, une cuisine dont le sol est carrelé, équipée d'un évier.

Un dégagement dont le sol est en parquet.

Dans le dégagement, une salle de bains dont le sol est carrelé, équipée d'une baignoire, d'un lavabo et d'un radiateur sèche-serviettes.

Un cabinet d'aisances intérieur dont le sol est carrelé, équipé d'un WC suspendu et d'un lave-mains avec robinet mélangeur.

Une chambre à coucher dont le sol est en parquet et qui prend jour par une fenêtre.

Une chambre à coucher dont le sol est en parquet et qui prend jour par une porte-fenêtre.

Une chambre à coucher dont le sol est en parquet et qui prend jour par une porte-fenêtre.

Les lieux sont en bon état d'entretien.

*Des photographies ont été prises qui seront certifiées conformes par moi et annexées à mon procès-verbal de constat.*

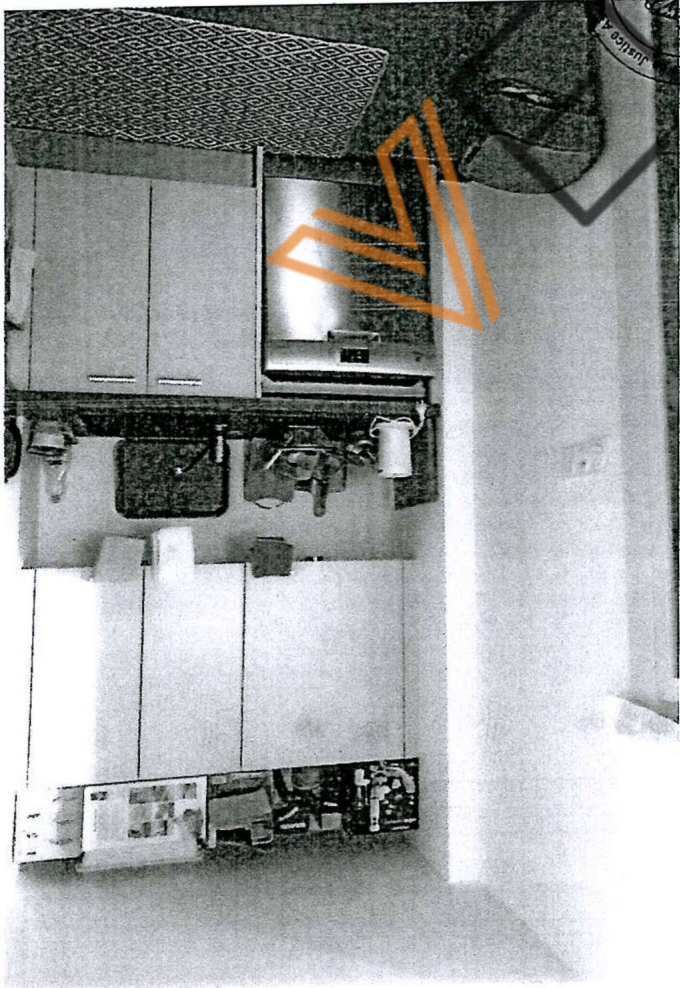
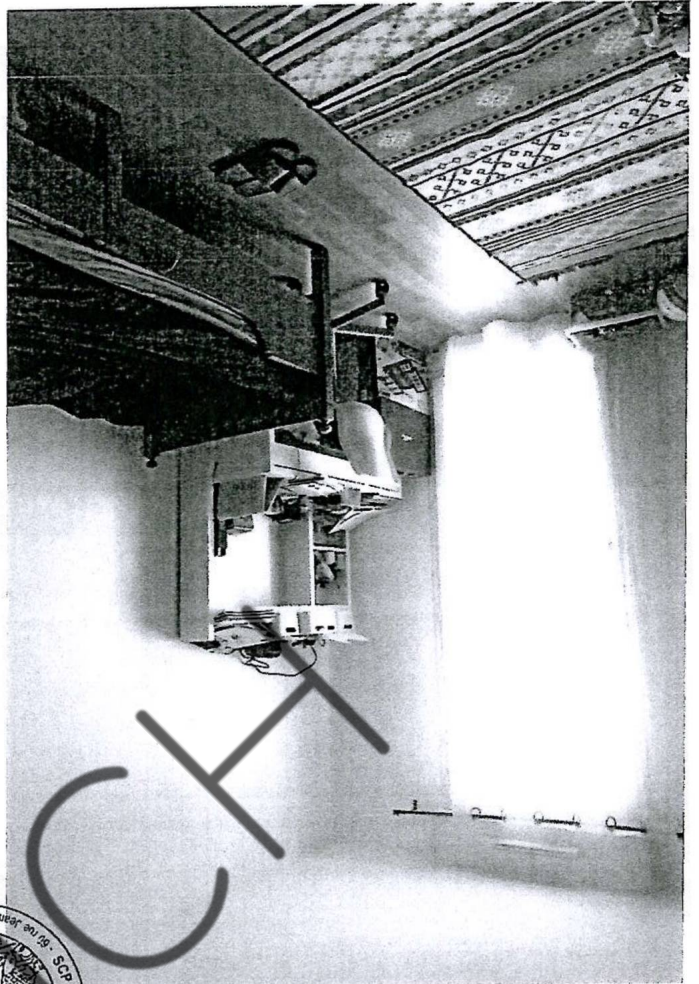
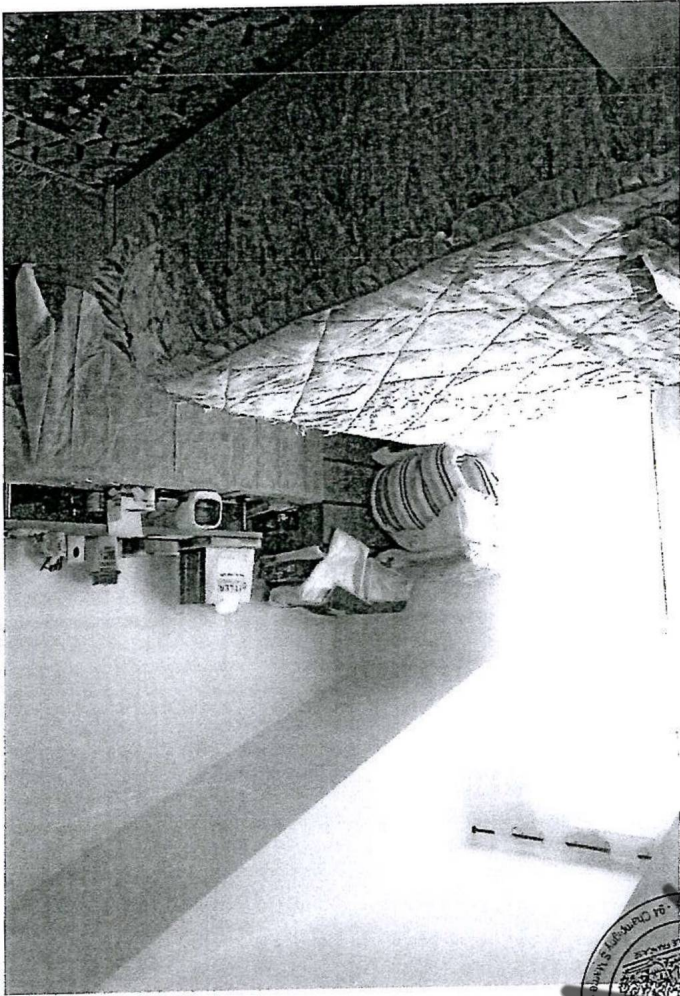
Durant mes opérations, il a été procédé aux divers diagnostics nécessaires à la mise en vente du bien.

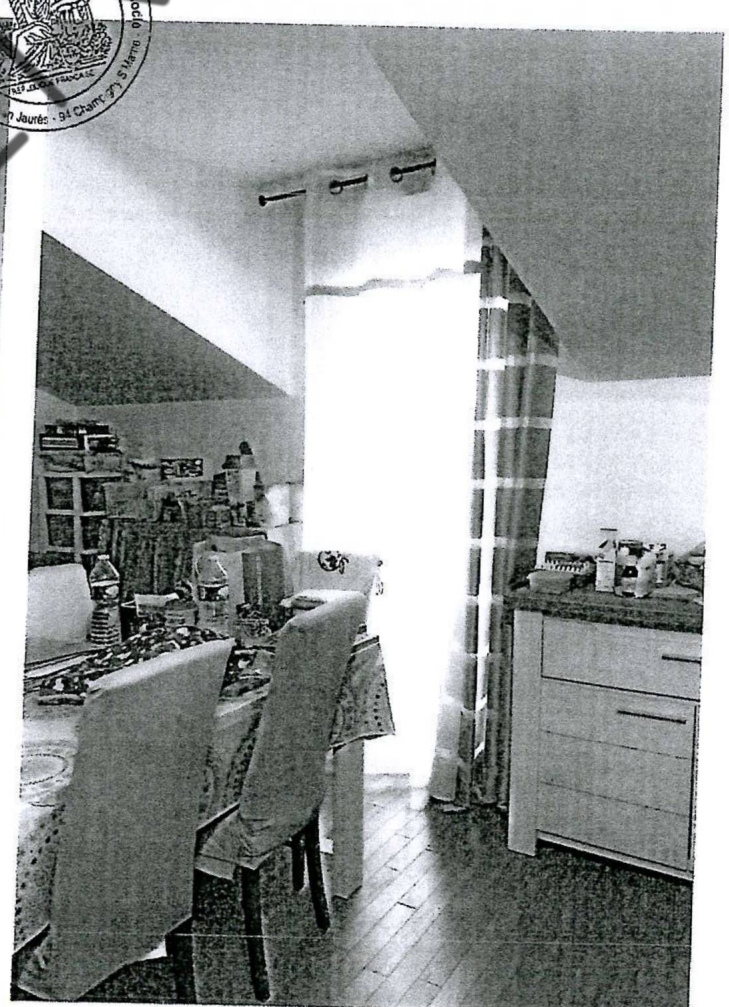
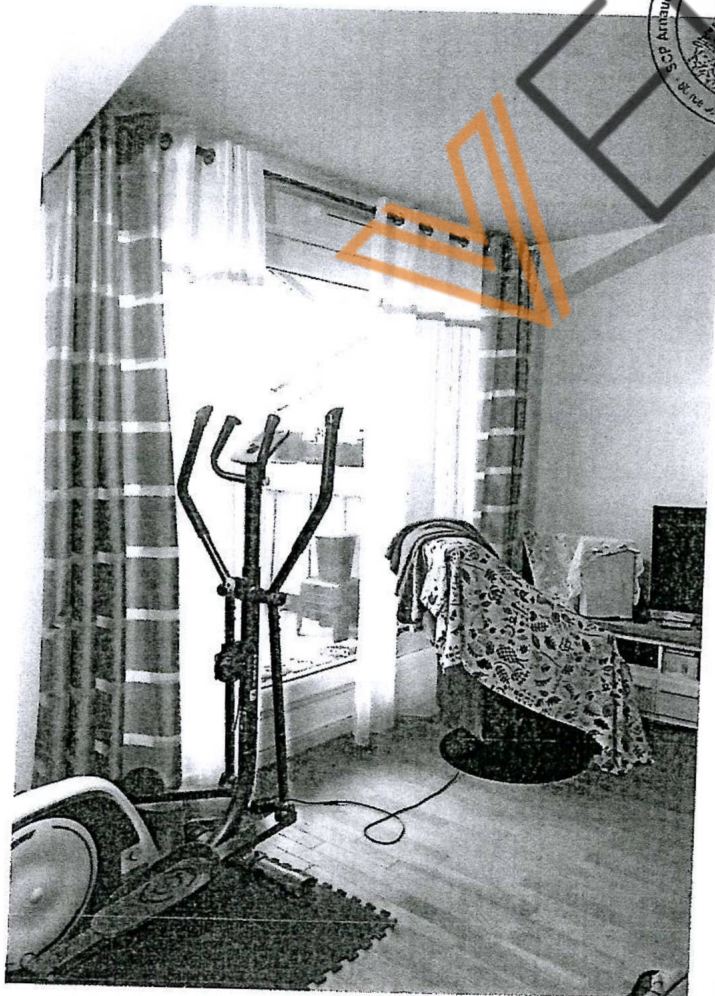
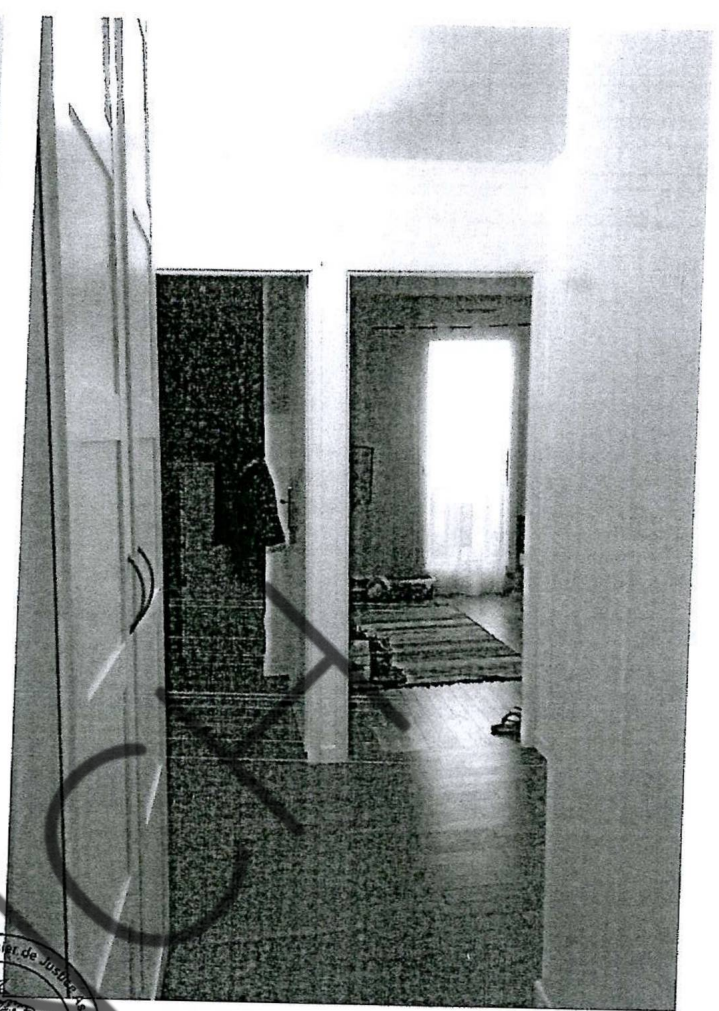
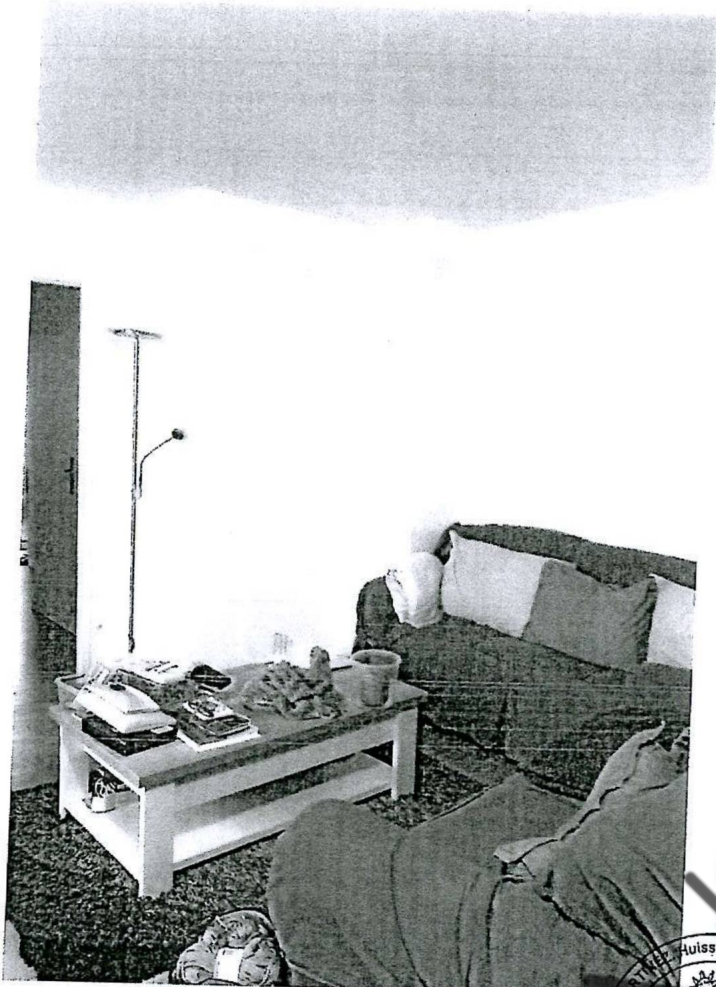
Mes opérations se sont terminées à 11 heures 30.

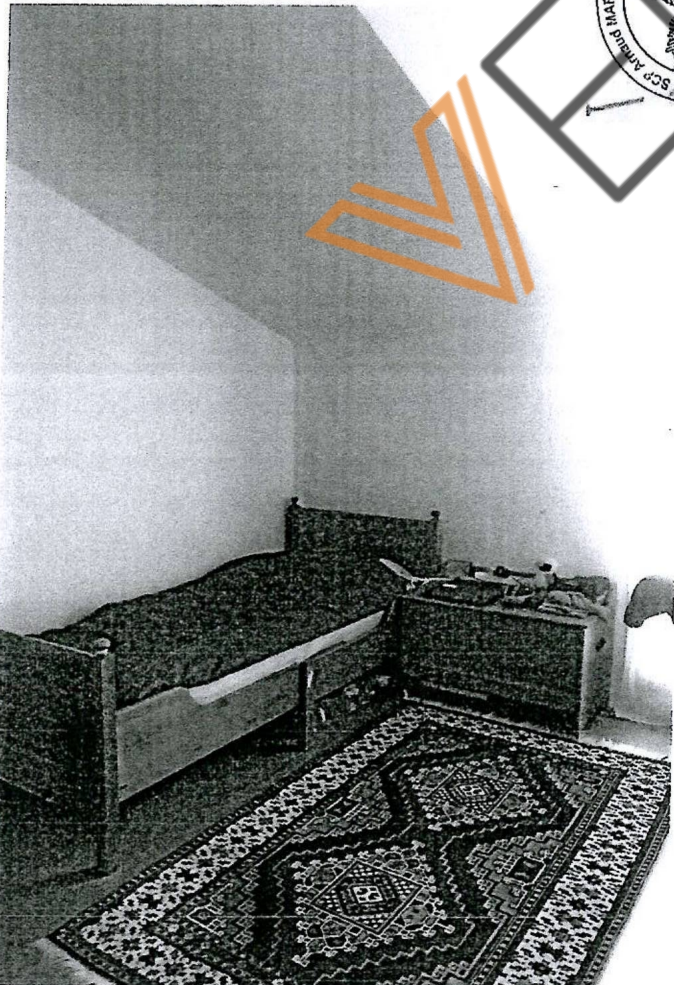
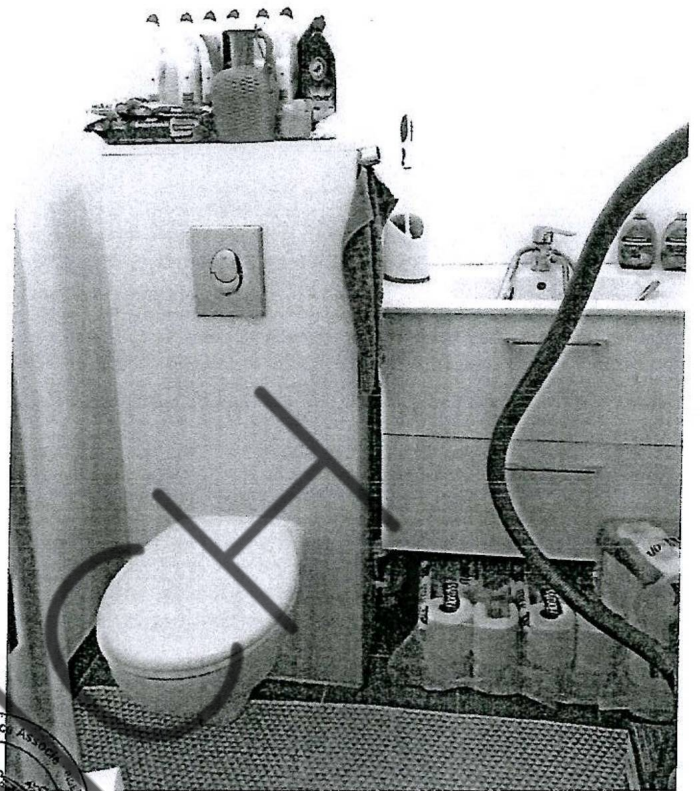
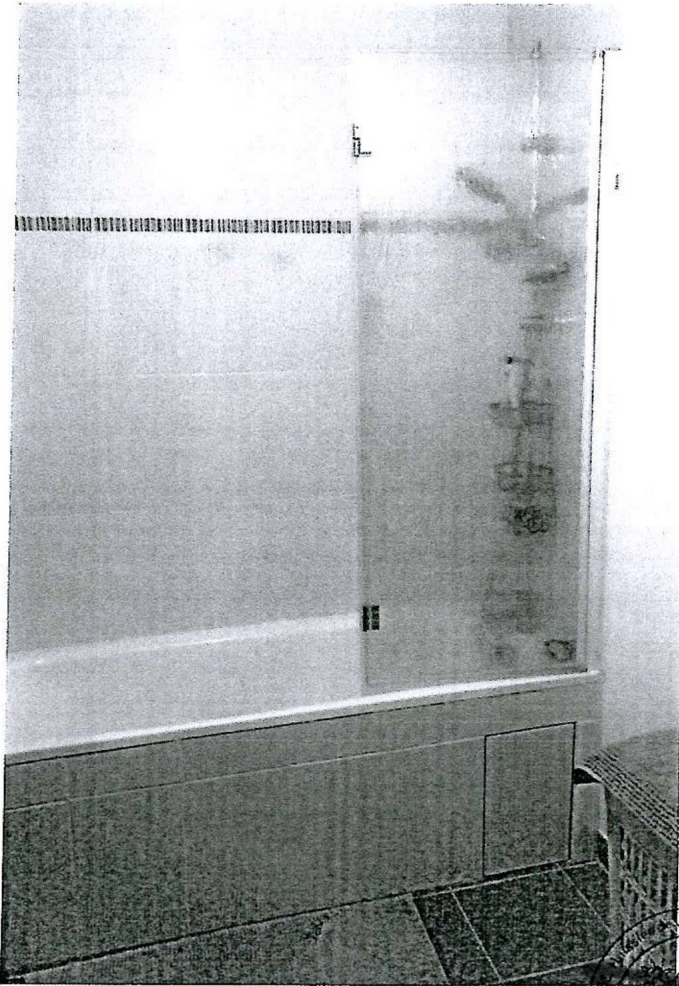
**TELLES SONT MES CONSTATATIONS.**

**ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI DRESSÉ LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.**









Annexé à mon procès-verbal de constat  
en date du 10/02/2023